



CHAMPAGNE

MARQUE : VEUVE KAMENDY

BRUT GRANDE RESERVE

BOUTEILLE DE 75 CL.



ASSEMBLAGE

LES 3 CEPAGES

Chardonnay - Pinot noir - Meunier

COMMENTAIRES ENOLOGIQUES

Robe or de bonne intensité.

Nez frais et printanier.

En bouche, il se montre désaltérant et fruité.

LOGISTIQUE

EAN BOUTEILLE : 3 76021 569042 3

EAN CARTON : 3 76021 569043 0

EAN PALETTE : 3 76021 569044 7

Carton de 6 bouteilles – 750 ml

Poids	Largeur	Longueur	Hauteur	Nombre
(Kg)	(cm)	(cm)	(cm)	bouteille
10.8	24.5	33.0	18	6

Palette de 480 bouteilles – 750 ml

Poids	Largeur	Longueur	Hauteur	Nombre
(Kg)	(cm)	(cm)	(cm)	cartons
864	80	120	157	80

33 palette in long truck - 25 palette in normal track

EXTRAIT C.G.V. 2013:

Toutes nos offres s'entendent : sans engagement sauf vente dans la limite des stocks disponibles sauf accord contractuel dûment signé par les parties définissant le thème, la période d'enlèvement, le volume et le prix.

TARIF : Nos prix s'entendent : hors droits - hors taxes - Départ cellier - Nets de toutes remises. Sous réserve de catastrophe naturelle, et d'une éventuelle modification de la réglementation par l'interprofession.

VOLUMES : Les volumes sont donnés à titre indicatif, et seront réactualisés à la date de la négociation en fonction des stocks disponibles.

SURCOUT et CONDITIONS DE PAIEMENT : à définir

INDEMNITE POUR FRAIS DE RECouvreMENT :

LOI du 22 MARS 2012 - DECRET N° 2012-115 du 2 OCTOBRE 2012 - JO du 04 octobre 2012 P.15 521

Cette indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'applique aux clients professionnels qui ne paieront pas une facture dans les délais prévus;

Forfait de 40€ au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement. Cette somme sera due de plein droit pour les créances impayées dont le délai de paiement aura commencé à courir après le 1^{er} Janvier 2013

Cette indemnité forfaitaire de retard s'ajoutera aux taux des pénalités de retard fixés par les entreprises

REFERENCE:19031312203/AP